



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**Commune d'Ungersheim**



---

**RC**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **Acquisition d'un tracteur pour le maraîchage**

---

**Marché public passé selon la procédure adaptée**

---

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Mardi 28 mai 2019 à 17h00**

---

**Commune d'Ungersheim**

Mairie – Service des Marchés publics – 1 place de la mairie – 68190 UNGERSHEIM – Tél. 03.89.62.62.38 – Fax. : 03.89.48.24.06  
Courriel : [mschermesser.mairie.ungersheim@wanadoo.fr](mailto:mschermesser.mairie.ungersheim@wanadoo.fr) - Site internet : [www.mairie-ungersheim.fr](http://www.mairie-ungersheim.fr)

## ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

Nom et adresse officiels de l'acheteur public auprès duquel les documents peuvent être retirés et les offres déposées

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| MAIRIE D'UNGERSHEIM             | A l'attention de : Monsieur le Maire  |
| Adresse : 1, place de la Mairie | Code postal : 68190   |
| Localité : UNGERSHEIM           | Pays : France   |
| Téléphone : 03 89 48 11 28      | Courriel : <a href="mailto:mschermesser.mairie.ungersheim@wanadoo.fr">mschermesser.mairie.ungersheim@wanadoo.fr</a> |

## ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 2.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un tracteur pour le maraîchage

### 2.2 . Etendue de la consultation

La présente consultation est un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 2.3. Conditions de participation des candidats

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Le titulaire du marché peut faire appel à des sous-traitants, sous réserve de rédiger un acte spécial pour chacun.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. Durée du marché - délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à 3 mois.

### 3.2 . Variantes et options

Les options et variantes sont acceptées.

### 3.3 . Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.4 . Mode règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### 4.1. Contenu du dossier de consultation

- Le présent Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'Engagement (A.E.)

### 4.2 . Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française. Elles seront exprimées en EUROS.

### 4.3 . Document à produire

- **un document regroupant les pièces administratives, à savoir :**
  - la lettre de candidature (formulaire DC1) et habilitation du mandataire par ses cotraitants
  - la déclaration du candidat (formulaire DC2) incluant la situation financière, les moyens et références, les certifications professionnelles et attestations sur l'honneur,
  - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
  - attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant du respect des obligations fiscales ;
- **un document regroupant les informations ci-dessous :**
  - la performance des produits, les compétences, les références dans le domaine ainsi que la démarche environnementale
  - une offre financière détaillée
  - le délai de livraison
  - la durée de disponibilité des pièces de rechange
  - les conditions du service après-vente
- **l'acte d'engagement**, dûment complété, daté et signé

### 4.4 . Transmission des documents

- a) Par transmission électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com>
- b) Le candidat a la possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde au format papier ou au format physique électronique (clé USB, CDROM). Cette copie devra être transmise dans une enveloppe, en recommandé avec demande d'avis de réception postal ou remis en Mairie contre récépissé. L'enveloppe contenant l'offre doit être cachetée et porter l'intitulé suivant :

**Offre pour le marché public « Acquisition d'un tracteur pour le maraîchage » - NE PAS OUVRIR, suivi du nom du candidat.**

**Date et heure limites de remise des offres : mardi 28 mai 2019 à 17h00**

## ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement porte sur l'offre la mieux notée par le pouvoir adjudicateur, après négociation éventuelle, sur la base des critères pondérés suivants :

- **Prix des prestations : 50 %**
- **Performance des produits, compétences, références et démarche environnementale : 30 %**
- **Délai de livraison : 10 %**
- **Service après-vente : 10 %**

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur la décomposition du prix global et forfaitaire prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplications, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir de la décomposition globale forfaitaire qui sera pris en considération.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après analyse des dossiers, le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation de l'offre auprès des candidats les mieux classés, ayant remis une offre complète.

\*\*\*\*\*